

ses conditions et donne à l'Allemagne jusqu'au 31 mai pour répondre.

Le 27 avril, M. Poincaré prononce à Bar-le-Duc son fameux discours...

Cependant à Gênes, des conversations s'ébauchent entre les délégués de la finance internationale. Des tractations s'opèrent, des marchés se passent...

Puis, dans le courant de mai, on apprend qu'un comité de banquiers va siéger à Paris.

Le 17, M. Hermès, délégué du Reich, est reçu avec la plus grande cordialité par M. Maucière, président français du comité des garanties avec lequel il s'entretient des modalités d'un contrôle financier de l'Allemagne, tandis qu'il accepte de M. John Bradbury, délégué anglais à la Commission des réparations, un projet de compression des dépenses du Reich, et de stabilisation de la circulation fiduciaire.

Cependant les 8 banquiers, parmi lesquels M. Pierpont Morgan représentant avec les Etats-Unis, les 3/5 de l'or disponible du monde entier, se réunissaient à l'Hôtel Astoria, sous la présidence de M. Delacroix, en même temps délégué belge à la Commission des réparations, et jusqu'alors fidèle co-équipier de M. Louis Dubois. Parmi eux se trouvait même un Allemand, M. Bergmann.

Il est bien évident que dès les premières réunions du comité des huit, la question de l'échéance du 31 mai fut examinée et tranchée. La réponse allemande si peu satisfaisante qu'elle fut au strict point de vue français, serait acceptée par la Commission des réparations ; puis cette formalité remplie, une fois l'Allemagne en règle avec la Commission des réparations, le comité des banquiers étudierait la question de l'emprunt extérieur de l'Allemagne, pour lequel il demanderait à la Commission des réparations une extension de sa mission.

Les déclarations de M. Pierpont Morgan, publiées dimanche dernier par le « Petit Parisien », sont suffisamment explicites à cet égard :

« Dès les premières réunions du comité, il ressortit clairement qu'il existait une différence entre les textes français et anglais du mandat de la Commission des réparations au comité des banquiers. Cette différence touchait au fond même de la question, du fait que le texte français interdisait définitivement au comité de prendre en considération l'état des paiements tel qu'il est arrêté actuellement, empêchant ainsi toute recommandation pratique quant à la base sur laquelle un emprunt à une Allemagne solvable (en puissance) pourrait être établi. D'autre part, le texte anglais permettait une interprétation plus large. »

Dans ces conditions, et malgré la mauvaise volonté évidente du délégué français, l'échéance du 31 mai ne pouvait pas donner lieu aux sanctions que beaucoup attendaient en France avec une joie non dissimulée. Le moratoire fut accordé.

#### Les garanties de l'Allemagne et l'emprunt extérieur

Il est vrai que la grande presse française, servie heureusement pour elle, par l'ignorance du public à ce sujet, éprouva quelque mal à motiver la décision de la Commis-

sion des réparations. Le « Temps » lui-même, qui, pendant tout le courant du mois de mai n'avait cessé de mener sourdement la campagne pour une « politique de fermeté », ne put s'imposer un si brusque et si « gratuit » revirement.

« A vrai dire, dit-il, la réponse allemande de lundi « dernier n'est pas entièrement satisfaisante, et nous « avons résumé ici quelques-unes des critiques qu'on « peut lui adresser. Le gouvernement français, comme « il en avait le devoir, a signalé les défauts de cette « réponse à M. Louis Dubois, qui représente la France « à la Commission des réparations. Mais le gouverne- « ment français n'a voulu, en aucune manière, ni em- « piéter sur les prérogatives de la commission, ni rendre « l'accord plus difficile. »

En effet, quelles étaient les réponses faites par le Reich aux exigences de la Commission des réparations ?

1°) AU LIEU DE 60 MILLIARDS (marks papier) d'impôts nouveaux qu'on demandait à l'Allemagne de couvrir au besoin par un emprunt intérieur forcé, la réponse du Reich prévoit seulement une compression budgétaire d'environ 24 milliards. Mais elle ne donne aucun chiffre et conserve une réserve absolue vis-à-vis d'une augmentation des impôts nouveaux.

2°) ELLE ACCEPTE UN CONTROLE FISCAL, mais dans la seule mesure où ce contrôle ne portera « aucune atteinte à la souveraineté du gouvernement allemand, ne troublera pas le fonctionnement de son administration et ne violera pas le secret de la fortune et des affaires individuelles des contribuables... »

3°) POUR LE PAIEMENT EN DEVICES ÉTRANGERES des annuités, le Reich n'envisage aucune autre solution qu'un emprunt extérieur. Il est vrai qu'il se montre tout disposé « à faire ses plus vigoureux efforts pour empêcher tout nouvel accroissement de la dette flottante. « Il est toutefois convaincu que, dans les conditions financières actuelles, de tels efforts ne pourront être « menés à bonne fin si l'Allemagne ne reçoit pas une « aide raisonnable par un emprunt extérieur ».

En fait, l'Allemagne posait donc avant tout, la question d'un emprunt extérieur. Moyennant quoi elle stabilisait sa situation financière, en arrêtant l'émission forcée de marks-papier.

C'est d'ailleurs cette seule garantie qu'attendaient d'elle les banquiers pour se remettre au travail.

#### L'attitude de la France était-elle voulue ?

On sait suffisamment par la presse quotidienne, le travail accompli par le comité des banquiers et les multiples causes de son insuccès apparent. De la première réunion à la dernière réunion, le point de vue des banquiers fut toujours le même. Le succès d'un emprunt extérieur allemand dépendait avant tout d'une réduction importante des 132 milliards réclamés au Reich au titre des réparations. L'opposition intransigeante de la France, devait amener le 10 juin le comité des banquiers à se séparer sans avoir pris aucune décision.

Le principal argument invoqué par la France pour ne pas accepter la solution préconisée par les banquiers,

est qu'elle est la seule à qui une réduction de créance soit imposée. L'Allemagne lui doit au terme du traité de Versailles, 132 milliards de marks-or. Mais elle-même doit à l'Angleterre et aux Etats-Unis, pour emprunts contractés pendant la guerre, 80 milliards de francs au cours actuel du change. Si l'Angleterre et les Etats-Unis veulent lui faire accepter une réduction de la dette allemande, il est de toute justice que la question des autres dettes publiques soit également remise sur le tapis.

Mais une telle argumentation plus spécialement d'ordre politique ne pouvait être soutenue devant le comité des banquiers. La question de la remise des dettes entre alliés, évidemment liée à la question d'un emprunt allemand ne peut être débattue qu'entre les gouvernements intéressés des Etats-Unis, de l'Angleterre, de la France et de l'Italie.

Il est d'ailleurs plus que certain que les banquiers ne peuvent rien faire avant que cette question préalable ne soit solutionnée. Leur rapport publié dimanche dernier, le dit formellement :

« Il (le comité) croit en effet que la reprise des conditions normales des échanges entre les pays et la stabilisation des changes sont impossibles sans une solution « définitive des paiements de réparations aussi bien « que des autres dettes publiques extérieures. »

Reste à savoir si l'attitude de la France, et la question posée par elle de la remise des dettes interalliées n'était pas « souhaitée » par la finance internationale.

#### Vers une liquidation générale du problème des réparations

Quoiqu'il en soit, le premier acte de cette immense entreprise financière : la remise sur pied de l'Europe par la finance anglo-américaine, est terminée. Comme dans les comédies classiques bien ordonnées, on vient d'exposer la situation.

M. Pierpont Morgan qui joue le grand premier, avant que le rideau ne tombe, a déclaré :

« Je suis prêt maintenant, et continuerai de l'être, à « faire tout en mon pouvoir pour aider à la solution « des problèmes qui intéressent la vie économique de « l'Europe ; mais j'estime qu'autant que la solution de « ces problèmes dépend d'un prêt international à l'Alle- « magne (dans lequel prendraient part les capitalistes « américains), une solution n'est pas possible sans un « règlement général de la question des réparations et « seulement si elle doit faire partie d'un tel règlement. « Sans doute un règlement de cette question entraîne « l'examen et l'arrangement de bien d'autres questions « qui devront être traitées entre les gouvernements afin « d'arriver à l'unanimité exigée comme première condi- « tion d'un emprunt. »

« Comme je l'ai déclaré à la Commission des répara- « tions, je serai naturellement prêt à tout moment à « revenir ici et à faire tout ce qui sera en mon pouvoir « quand les conditions le permettront et si la Commis- « sion le désire. »

Cet « à tout à l'heure » d'un tel homme, est suffisamment significatif.

Il est bien évident que ce n'est pas en quelques jours que pouvait aboutir une opération financière d'une telle envergure. Mais pour la première fois depuis la paix de Versailles, la grande banque prend en main la reconstruction de l'Europe. Certes, il est un peu humiliant pour la France, de se voir malgré ses 800.000 soldats, considérée comme une quantité négligeable et invitée assez rudement à accepter la tutelle financière des anglosaxons ou à rester isolée avec ses 300 milliards de dette publique, derrière ses poteaux frontières. Assez plaisamment le « Temps » constatait avec un certain à-propos, que de tels financiers « placés à la tête de grandes affaires n'aiment point les querelles internationales ».

Certes non, moins que jamais, lorsque s'ouvre l'ère des grands conflits sociaux le haut capitalisme international ne considère de son intérêt de se quereller à outrance. Pour lui, il s'agit d'arriver à réorganiser le système économique de l'Europe centrale avant que la Russie des Soviets ne soit assez puissante pour l'entreprendre sur un plan communiste. Quant aux Etats-Unis, on peut considérer qu'ils tentent leur dernière expérience, avant d'abandonner l'Europe à la révolution fatale, pour constituer dans le Pacifique et dans l'Atlantique leur propre cycle économique. A leurs yeux l'Europe ne serait plus alors, selon l'expression de M. Caillaux, « qu'une sorte d'Asie-Mineure parsemée de Babylones et de Ninives ».

\*\*

Voilà pourquoi le problème de l'Europe centrale est pour la grande finance internationale, le seul qu'il importe de solutionner sans tarder, avec la France ou sans elle, peu importe. C'est ce que constatait si justement Georges Valois, lorsqu'il disait dans son discours de clôture du récent Congrès d'Action Française.

« Que se passe-t-il en ce moment à Paris ? Un « Comité international de banquiers siège près « de l'Arc de Triomphe. Il examine la dette de l'Al- « lemagne, il la revise et ce n'est pas au profit de la « France ravagée, mais de l'Allemagne intacte. Si nous « n'y mettons ordre, la France va être mise sous le con- « trôle de la ploutocratie internationale. C'est l'échec dé- « finitif du régime. Le régime républicain s'effondre de « lui-même. Nous seuls, Action française, pourrait-on « dire, le soutenons encore parce qu'en adoucissant ses « derniers moments, nous servons encore la France ».

Certes, le régime républicain a vécu. Mais est-ce en faisant tourner en arrière la roue de l'histoire, en s'enfermant étroitement dans un nationalisme intégral plus que jamais incompatible avec l'économie sociale et politique moderne, que l'on peut hausser les hommes à la taille du siècle dans lequel ils vivent ? N'est-il pas plus logique, en suivant la grande loi d'évolution et en se dirigeant selon les règles précises du matérialisme historique, d'envisager dès maintenant les solutions hardies et neuves, et de chercher dans une autre construction économique, comme celle qui débute avec le communisme, une issue en dehors de laquelle nous allons en France, droit au suicide.